

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 août 2021

**L'an deux mille vingt et un et le trente août** à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 août 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
10	7	8

**Présents** : Pierre DE LA RUE DU CAN, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jacques PIBAROT, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET et François ANDRE.  
Jean-Pierre BOUTONNET a donné procuration à Pierre DE LA RUE DU CAN  
Christophe COMBES et Yves CAYROCHE absents.

Catherine PEPINOTREMENOS a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### **Approbation du PV de la réunion précédente :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 juin 2021 est approuvé.

### **1- Approbation changement de dimensions concessions cimetière :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les dimensions des concessions du nouveau cimetière. Les dimensions déjà fixées ne permettent pas la construction de caveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**FIXE les dimensions des concessions dans le nouveau cimetière à :**

- concession simple = 1,20 m X 2,50 m
- concession double = 2,00 m X 2,50 m

**DIT que le règlement du cimetière sera modifié en ce sens.**

**DIT que les tarifs de vente de concession restent inchangés, à savoir :**

- simple (1,20 m X 2,50 m) = 100 € pour 30 ans
- double (2,00 m X 2,50 m) = 200 € pour 30 ans
- simple (1,20 m X 2,50 m) = 200 € pour 50 ans
- double (2,00 m X 2,50 m) = 400 € pour 50 ans

**AUTORISE le Maire à signer des avenants avec les familles qui ont à ce jour une concession dans le nouveau cimetière.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **2 – Approbation rapport annuel SPANC 2020 :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif approuvé par le Conseil Communautaire le 09 juillet dernier.

En vertu de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **3- Restauration des enduits de l'Eglise :**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des devis reçus pour les travaux de restauration des enduits intérieurs de l'Eglise.

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de :

- Entreprise Eric VEYRUNES : 37 497,00 € ht
- SARL ALMEIDA : 23 810,00 € ht

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE d'entreprendre des travaux de restauration des enduits intérieurs de l'Eglise de Pontails.**

**ACCEPTTE le devis de la SARL ALMEIDA pour 23 810 € ht**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **4- Recueil mémoire des habitants de Pontails :**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de réalisation d'un livre : recueil de la mémoire des habitants de Pontails. Il fait part du compte rendu de la rencontre avec Mme Fanny CASTAING, ethnologue et des devis de réalisation et de publication.

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis suivants :

- Ethnologue – Fanny CASTAING : 10 000 €
- Photographe – Lucien PELEN : 5 700 €
- Impression – 1 000 exemplaires : 6 800 €

Le coût global du projet s'élève à 22 500 € ttc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE le projet de réalisation d'un recueil de mémoire des habitants de Pontails pour un coût total de 22 500 € ttc.**

**DECIDE d'entreprendre des recherches de financement auprès du Département du Gard, du Parc National des Cévennes, de la DRAC, de la Région, des Fonds Européens, Médiathèque Départementale Lozère, Communauté de Communes, Archives...**

**DIT que la réalisation du projet ne sera lancé que si la commune obtient des financements.**

**FIXE la part d'autofinancement de la commune entre 5 000 € et 10 000 € maximum.**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **5- Projet extension hangar :**

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Mr Philippe RIZZOTTI, architecte à Paris. Le Maire fait part des compte rendus de réunions avec l'architecte. Mr RIZZOTTI remettra un Avant-Projet Sommaire (APS) courant septembre octobre.

### **6- Projet extension salle polyvalente :**

Courant septembre, la consultation pour choisir un maître d'œuvre sera lancée. Le Conseil Municipal demande que les architectes suivants soient sollicités :

- Mme POUGET
- Mr DEMATEIS
- Mr RIZZOTTI

### **7- Informations :**

#### CH de Pontails :

Monsieur le Maire donne un compte rendu des échanges avec la Direction du Centre Hospitalier de Pontails. Il fait part du projet de maison d'accueil de personnes handicapées vieillissantes au sein de l'hôpital.

D'autre part, la direction a confirmé que le service de portages des repas à domicile peut être mis en place sur les communes lozériennes.

#### Travaux de voirie :

Le SIVU a signé un marché pour les travaux de voirie. L'entreprise GIRAUD a été retenue, les travaux interviendront d'ici peu.

#### Atlas de la Biodiversité intercommunale :

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des animations de juin à août 2021, soit 10 manifestations, avec un total de 203 participants.

### **8 – Questions diverses :**

\* La commission culture se réunira le 20 septembre à 19h00.

\* Transport scolaire : Les services de transport scolaires de l'école primaire de Vielvic et du collège de Villefort seront assurés par l'entreprise HUGON de Mende.

\* Ferme de reconquête : Une première réunion du comité de pilotage aura lieu le mercredi 8 septembre à 10H00

La séance est levée à 20h30.